



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## programmes

Question écrite n° 117655

### Texte de la question

M. Jacques Myard appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur certains développements peu souhaitables concernant l'enseignement de l'histoire au second cycle. L'ouverture des programmes aux civilisations extra-européennes est certes louable mais elle ne doit pas se faire au détriment de l'histoire de France. En parallèle, l'approche thématique des manuels, fondamentalement contradictoire avec la nécessité de traiter des dates et personnages clé de notre passé, néglige certaines grandes figures de notre histoire, tels Clovis ou Napoléon 1er. Ce faisant, on risque de morceler un peu plus les acquis des élèves dans une matière fondamentale pour la compréhension du monde et de l'histoire de leur pays. Compte tenu de l'importance de l'histoire de France dans l'apprentissage citoyen des élèves, il lui demande quelles mesures peuvent être prises afin de maintenir celle-ci au socle du programme d'histoire-géographie.

### Texte de la réponse

L'idée selon laquelle l'étude de Louis XIV et de Napoléon aurait disparu des programmes d'enseignement au collège est une rumeur absolument infondée. Ainsi, en classe de 5e, le programme d'histoire comprend un thème intitulé « L'émergence du roi absolu », qui passe par l'étude du règne personnel de Louis XIV, mais aussi du château de Versailles et de la cour sous Louis XIV, ainsi que de l'évolution des limites du royaume jusqu'en 1715. De même, la deuxième partie du programme de la classe de 4e, entrée en vigueur à cette rentrée 2011, comprend l'étude de la Révolution et de l'Empire. Pendant 25 % du temps consacré à l'histoire au cours de l'année, les élèves étudieront deux thèmes : « les temps forts de la Révolution » et « les fondations d'une nouvelle France pendant la Révolution et l'Empire ». La période 1799-1804 qui va du Consulat à l'Empire est spécifiquement étudiée et, parmi les repères que les élèves doivent maîtriser au terme de l'année, figurent explicitement « Le Consulat et l'Empire : 1799-1815 » ainsi que « Napoléon Ier, empereur des Français : 1804 ». S'il est vrai que ces programmes s'ouvrent davantage à l'histoire du monde, et c'est une nécessité à l'heure de la mondialisation, cette ouverture ne se fait donc absolument pas au détriment de l'histoire de notre pays, qui reste centrale. Tous les enfants de la République doivent bénéficier à l'école, au collège et au lycée d'un enseignement approfondi afin d'acquérir les repères et les références nécessaires pour comprendre l'histoire de France.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Myard](#)

**Circonscription :** Yvelines (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 117655

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** Éducation nationale, jeunesse et vie associative

**Ministère attributaire :** Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 13 septembre 2011, page 9703

**Réponse publiée le** : 8 novembre 2011, page 11836